

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-338

présenté par

M. Guy Bricout, M. Naegelen, Mme Auconie, M. Leroy, M. Favennec Becot, M. Morel-À-L'Huissier, M. Demilly et M. Zumkeller

ARTICLE 19

Rédiger ainsi l'alinéa 42 :

« Pour 2016, 2017 et 2018, cette fraction est fixée à 270 millions d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir la contribution des bailleurs sociaux au Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) au même montant que celui de 2016 et 2017.